

**10 - Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention de partenariat avec la Métropole du Grand Paris pour la participation gracieuse aux activités culturelles et ludiques développées par le musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat proposée par la Métropole du Grand Paris,

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la Commission Enfance – Famille – Vie Scolaire – Santé scolaire du 6 mars 2025,

Considérant l'intérêt de conclure cette convention de partenariat avec la Métropole du Grand Paris proposant des activités culturelles et ludiques développées par le musée d'Orsay pour les enfants des Accueils de Loisirs à Maisons-Alfort,

**Délibère**

**Article unique**

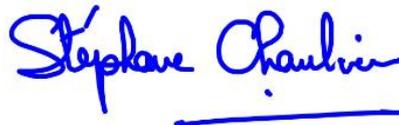
Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la Métropole du Grand Paris et tous les documents y afférents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire



Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance



Stéphane CHAULIEU

**Délibération affichée le : 26/03/2025**

**Délibération adoptée par :**

**45 voix pour**

**00 voix contre**

**00 abstention(s)**

**00 ne prenant pas part au vote**

**Nombre de Membres**

Composant le Conseil Municipal : 45  
En exercice : 45  
Présents à la séance  
Ou représentés : 45

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT  
-----  
EXTRAIT  
Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**SESSION ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 mars à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 11 mars 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

Mme PARRAIN, Maire,  
M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, Mme PEREZ,  
M. CAEDDU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

*Adjoint au Maire*

Mme VIDAL, MM. REMINIAC, SAMBA, HERBILLON, LEJEUNE,  
Mmes CHAPTAL, YVENAT, DELESSARD, HERMOSO, PAIRON,  
FRANCKHAUSER, MM. FRESSE, FRANCINI, Mme SOUBABERE,  
MM. TURPIN, MONFORT, Mmes DOUIS, VINCENT, MM. DELEUSE, MAROUF,  
TENDIL, Mme LEYDIER, M. SIMEONI, Mme LATOUR, MM. HUGON, BOUCHÉ,  
BETIS, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

*Conseillers Municipaux*

**Absents représentés :**

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LEFEVRE, ayant donné mandat à M. BORDIER  
Mme PHILIPONET, ayant donné mandat à M. MARIA  
M. BALLERINI, ayant donné mandat à Mme PEREZ  
M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à M. BARNOYER jusqu'à la question n°3  
Mme LE ROUX, ayant donné mandat à M. BOUCHÉ

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CHAULIEU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.